

Litige avec maison du monde

Par Aurélie G, le 01/11/2011 à 11:39

Bonjour,

J'avais un avoir de 540 euros chez maison du monde que j'ai malheureusement égaré et ils en on bien la trace mais ne veulent pas en tenir compte sans mon original.

Ai je un recourt?

Merci

Par pat76, le 01/11/2011 à 16:36

Bonjour

Si vous ne pouvez pas prouver ce que vous avancer, vous aurez beaucoup de difficultés à obtenir gain de cause.

Article 1315 alinéa 1 du Code Civil:

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.